

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale réaffirme que le Québec, en tant que Nation, doit pouvoir bénéficier d'une protection spéciale du poids de sa représentation à la Chambre des communes;**

**QUE l'Assemblée nationale demande aux élus de tous les partis politiques de renoncer à adopter tout projet de loi ayant pour effet de diminuer le poids de la représentation du Québec à la Chambre des communes.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 22 AVRIL 2010.**

Québec, ce vingt-deuxième jour d'avril 2010

  
FRANÇOIS CÔTÉ  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

